

## Relevé des décisions de la réunion du Conseil Municipal du lundi 17 juin 2024

### ➤ Affaires Scolaires et Périscolaires :

- 1°) **Tarifification des repas au restaurant scolaire pour l'année 2024-2025** – (délibération N° 17.06.2024-1) :

Notre prestataire SCOLAREST a augmenté les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de 3.3 %. La commission propose d'appliquer une augmentation de 2.3 % pour le quotient 2 et de 4.3 % pour le quotient 3. La tarification des prestations applicable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 serait la suivante :

	<b>Quotient 1</b> Inférieur ou égal à 1000 €	<b>Quotient 2</b> supérieur à 1000 € jusqu'à 1300 €  + 2.3 %	<b>Quotient 3</b> au-delà de 1300 €  + 4.3 %
Coût d'un repas	1 €	3.97 € (base pour établir mensualisation)	4.13 € (base pour établir mensualisation)
4 jours/semaine (4 repas sont retirés pour diverses absences)*		54.40 €	56.60 €
3 jours/semaine (3 repas sont retirés pour diverses absences)*		40.90 €	42.54 €
2 jours/semaine (2 repas sont retirés pour diverses absences)*		27.40 €	28.50 €
Repas occasionnel*		4.48 €	4.68 €
Repas exceptionnel (non prévu ou pas dans le délai de 48h)*		6.88 €	7.12 €
<b>Autres tarifs : Repas allergique</b>		2.22 €	
Repas adulte		6.50 €	

\* ces tarifs sont susceptibles d'être divisés en 2 parts égales pour chaque parent dont les enfants sont en garde alternée. La part de chaque parent est calculée en fonction de son propre quotient familial.

Nous aurons à délibérer sur cette proposition.

**Accepté à l'unanimité**

- 2°) **ALSH – Tarifification 2024-2025 de l'Accueil Périscolaire et des Mercredis Educatifs** : (délibération N° 17.06.2024-2) :

L'augmentation de l'indice de la consommation s'élève à 3.1 %, que la commission des « affaires scolaires » propose de répercuter en totalité.

	<b>Quotient 1</b> Jusqu'à 680 €	<b>Quotient 2</b> > 680 € et jusqu'à 1 050 €	<b>Quotient 3</b> > 1 050 €
Accueil périscolaire : la ½ heure	1.03 €	1.14 €	1.23 €
Mercredi Educatif :			
- Matin sans repas	4.62 €	5.78 €	6.35 €
- Matin avec repas	8.09 €	9.81 €	10.96 €
- Après-midi sans repas	4.62 €	5.78 €	6.35 €
- Après-midi avec repas	8.09 €	9.81 €	10.96 €
- Journée entière	12.69 €	15.56 €	17.28 €

Le coût du goûter de l'accueil périscolaire serait 0.79 €.

Une réduction de 10 % serait appliquée pour tout accueil sur une journée complète du mercredi récréatif d'au moins 2 enfants de la même famille.

Nous aurons à délibérer sur cette proposition.

**Accepté à l'unanimité**

- **3°) « Mercredis éducatifs » - Création de postes en contrat pour Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025, uniquement pendant la période d'école :**

Afin de respecter les taux d'encadrement imposés, il est nécessaire de renouveler 2 postes d'animateurs en contrat ATA pour renforcer l'encadrement des mercredis éducatifs.

Caractéristiques des postes :

**a) Contrat N° 1** = contrat d'agent contractuel ATA à temps non-complet au grade d'adjoint d'animation, chaque mercredi pendant la période d'école à raison de 6h/semaine – les horaires sont le mercredi de 11h30 à 18h30

**b) Contrat N° 2** = contrat d'agent contractuel ATA à temps non-complet au grade d'adjoint d'animation, chaque mercredi pendant la période d'école à raison de 7h/semaine – les horaires sont le mercredi de 11h30 à 18h30

**Accepté à l'unanimité**

- **4°) Restaurant scolaire et ménage - Création d'un poste d'adjoint technique - 9h30m/semaine d'école – (délibération N° 17.06.2024-4) :**

Caractéristiques du poste :

- contrat d'agent contractuel ATA à temps non-complet au grade d'adjoint technique concernant le temps de cantine (2h/jour d'école de 11h30 à 13h30) et 1h30 de ménage (lundi et mardi de 13h30 à 14h15) pour une durée hebdomadaire à 9h30/semaine.

Il s'agira d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à la création de ces postes qui seront utilisés uniquement si les effectifs l'imposent. Les horaires seront modulés en fonction des besoins.

**Accepté à l'unanimité**

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le lundi 8 juillet 2024 à **20h**